

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 15 décembre 2016**

Objet : Modifications statutaires

L'an deux mille seize, le quinze décembre à quatorze heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le 6 décembre, se réunit en session ordinaire, salle Etang des Landes, à l'Hôtel de région, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 15

Présents : 7+5 procurations

Votants : 12 Pour

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST (Président)
Mr Gérard VANDENBROUCKE (1^{er} VP) (procuration donnée à Mr Raymondaut)
Mr Jean-Pierre BERNARDIE (2^{ème} VP) (procuration donnée à Mr Bost)
Mme Hélène ROME (5^{ème} VP)
Mr Nady BOUALI (suppléant de Mr Corréia-6^{ème} VP)
Mr Yves RAYMONDAUD (7^{ème} VP)
Mr Alain LAGARDE (secrétaire)
Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE
Mr Mathieu HAZOUARD (procuration donnée à Mr Mr Lagarde)
Mr Christophe PATIER
Mr Christian PRADAYROL (procuration donnée à Mr Patier)
Mme Valérie SIMONET (procuration donnée à Mme Rome)

Conseiller départemental Haute-Vienne
Vice-Président de la Région ALPC
Conseiller Agglo Bassin Brive
Vice-Présidente du Conseil Départemental Corrèze
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Président Conseil Départemental Hte-Vienne
Conseiller communautaire Tulle
Conseillère Départementale Corrèze
Conseiller Régional
Conseiller Régional
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Présidente du Conseil Départemental Creuse

Sont excusés :

Mme Hélène FAIVRE (3^{ème} VP) (et son suppléant)
Mr Christian HANUS (4^{ème} VP) (et son suppléant)
Mme Nicole GLANDUS (et son suppléant)

Vice-Présidente du Conseil Départemental Creuse
Adjoint au Maire à la Ville de Limoges
Adjointe au maire de la Ville de Limoges

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Adhésion de nouveaux membres associés

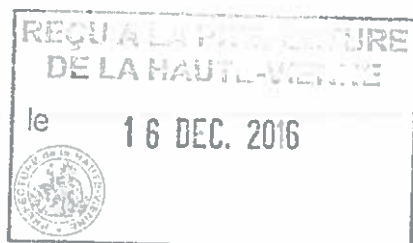
Dans le cadre de la mise en œuvre du SDAN Pilote et des opérations déjà actées, de nouveaux établissements publics ont demandé leur adhésion au syndicat mixte en tant que membre associé.

Il est proposé de modifier l'article 4 des statuts, plus précisément l'annexe 1, et ainsi, d'accepter l'adhésion des EPCI suivants :

- Communautés de communes du Pays de Pompadour (19)
- Communauté de communes du Pays de Boussac (23)

Ci-annexée la version complète des statuts faisant apparaître les modifications en surlignage gris

Après délibération, les délégués du comité syndical, approuvent, à l'unanimité, les modifications statutaires du syndicat telles que présentées et amendées en séance.



Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



**Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :**